

Séance du mercredi 26 juillet 2017

L'An deux mil dix-sept, le 26 juillet à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEAIS.

Présents : Madame Patricia BOURGEAIS,
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS, Monsieur Xavier MARCOLIN,
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER

Madame Sandrine CARRE Madame Coralie CHAUVETTE
Monsieur Stéphane COLLIN Madame Nadine GRANDJEAN
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX

Madame Emilie Pinard a donné pouvoir à Monsieur Xavier Marcolin
Monsieur Dominique Lelièvre est absent
Madame Gabrielle Prian-Thomas est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 26 juin 2017.

Document unique :

Demande de subvention au FNP (Fonds National de Prévention). *Délibération.*

Travaux de confortement des digues : Nouveau planning.

Rentrée scolaire :

Urbanisme : Point sur les dossiers.

Travaux : Point sur les travaux en cours.

Fêtes et cérémonies :

- LEAV 3 septembre
- inauguration city-stade
- Octobre rose
- Rencontre/Expo artistique
- 11 novembre / Repas des anciens

Elections sénatoriales : informations.

Divers : Courriers reçus.
Informations et questions diverses.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 26 juin 2017.
Report au prochain conseil municipal

Document unique : Demande de subvention au FNP (Fonds National de Prévention)

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé.

Le résultat de cette évaluation doit être décrit dans un « document unique ».

Depuis le 7 novembre 2002, le fait pour tout employeur de ne pas transcrire et mettre à jour l'évaluation des risques est passible de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe.

Le « document unique » est un outil de communication et de management des risques dans les collectivités et est au cœur de toute démarche de prévention des risques professionnels.

Afin d'accompagner les collectivités dans cette obligation, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL accorde des subventions aux collectivités qui s'engagent dans des démarches d'évaluation des risques professionnels, sous réserve que ces démarches soient participatives et pérennes dans le temps.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible au Fonds National de Prévention pour la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels au sein de la collectivité et à signer la convention y afférente.

Monsieur Michel Thouvignon adjoint, est en charge de l'implantation du « document unique ».

L'évaluation des risques pour le service technique aura lieu le 5 octobre avec la participation d'un délégué du Centre de Gestion 45.

Travaux de confortement des digues : Nouveau planning.

Le planning d'intervention pour les travaux de confortement des digues est de nouveau repoussé.

Les 2 phases initialement prévues seront effectuées sur 2 mois à partir du mois de novembre.

Une réunion publique aura lieu le vendredi 6 octobre à 18 h 30 à la salle des fêtes.

Les rendez-vous entre les propriétaires des habitations se trouvant sur les levées et l'huissier mandaté auront lieu fin octobre.

Rentrée scolaire :

La semaine de 4 jours sera effective dès la rentrée de septembre.

De ce fait les TAP sont supprimés.

Urbanisme : Point sur les dossiers.

Madame le maire présente les dossiers d'urbanisme classifiés depuis le début de l'année.

Voir annexe 1.

Travaux : Point sur les travaux en cours.

- Déploiement de Free Mobile sur notre commune : les travaux ont commencé entre Ouvrouër et Sigloy. Nous sommes à la recherche d'un terrain pour l'implantation de l'antenne relais.

- City-stade le surfacage est terminé. Date de l'inauguration à planifier.

Fêtes et cérémonies :

- LEAV 3 septembre :

Pour les animations :

Le musicien MALEK a été retenu par la commission « Fêtes et cérémonies » pour l'animation musicale pendant l'apéritif servi par la municipalité, réservation est faite auprès de Screamy sugar productions pour un montant de 300 €.

Le conteur Edmond BOLO du groupe « African Wonders » a été retenu pour l'animation de l'après midi au port : prestation de 3 contes pour un montant de 100 €.

- inauguration city-stade à planifier avec la Région

- Octobre rose : le vendredi 13 octobre à 18 h 30. Animation à valider.

- Rencontre/Expo artistique 30 septembre et 1^{er} octobre.

- 11 novembre / Repas des anciens :

Commémoration avec exposition à la salle des fêtes.

Repas des anciens à l'auberge. Attente proposition de menu de l'Auberge.

Elections sénatoriales : informations.

Elles auront lieu le dimanche 24 septembre entre 9 h et 15 h au Tribunal de Grande Instance d'Orléans.

Divers : Courriers reçus :

- Préfecture : arrêté portant sur la dissolution de la CC Valsol.

- Compte-rendu de la première réunion du comité syndical du syndicat de la fourrière animale du 4 juillet 2017.

La séance est levée à 21 h 52.